



BUILDING TRUST
CONSTRUIRE LA CONFIANCE



Pointe-Claire, le 14 septembre 2026

Objet : Surcharge sur certains produits de joints de dilatation provenant des États-Unis

Cher client,

Les récentes mesures commerciales affectant les importations de certains produits en acier et en aluminium en provenance des États-Unis ont entraîné des coûts supplémentaires importants sur certains produits de notre gamme de systèmes de joints de dilatation. Malgré les efforts continus déployés pour atténuer ces répercussions grâce à l'optimisation de la chaîne d'approvisionnement, à des initiatives d'approvisionnement stratégiques et à des gains d'efficacité opérationnelle, ces coûts ne peuvent être entièrement pris en charge par Sika Canada.

Afin de contribuer à compenser ces coûts supplémentaires, **une surcharge d'approvisionnement de 15 % sera appliquée aux joints de dilatation en acier et en aluminium concernés importés des États-Unis, à compter du 1er octobre 2026.**

Cette surcharge sera appliquée à chaque ligne d'article et apparaîtra comme un poste distinct sur les factures des clients.

Règles d'application

Veuillez noter ce qui suit :

- Les commandes enregistrées **avant le 1er octobre 2026** ne seront pas soumises à cette surcharge
- Toutes les nouvelles commandes reçues **à compter du 1er octobre 2026** seront soumises à une surcharge d'approvisionnement de 15 % sur les produits concernés.

Produits concernés

Cette surcharge s'applique uniquement aux joints de dilatation en acier et en aluminium éligibles importés des États-Unis. Votre représentant technique des ventes Sika peut vous fournir des informations supplémentaires concernant l'applicabilité de cette mesure à des produits spécifiques.

Sika continuera à suivre de près l'évolution du contexte commercial et réévaluera régulièrement cette mesure à mesure que les conditions du marché et la réglementation tarifaire évolueront. Si ces conditions venaient à changer, une révision de cette surcharge serait alors envisagée.

Nous restons fidèles à notre approche « Le client d'abord » et à notre engagement de fournir les solutions de joints de dilatation de la plus haute qualité du secteur, avec le soutien de la meilleure équipe technique, commerciale et de service client du marché. Nous vous remercions de votre confiance et sommes ravis de pouvoir continuer à accompagner vos projets.

Veuillez transmettre ces informations aux autres membres de votre organisation susceptibles d'être concernés par ce changement. Si vous avez des questions, n'hésitez pas à contacter votre représentant technique des ventes Sika.

Nous vous remercions de votre compréhension et de la confiance que vous continuez à accorder à Sika.

Cordialement,



Kamal Elliott

Vice-président – Systèmes de contrôle de l'expansion



Claude Chadillon

Vice-président directeur – Construction commerciale,
revêtements de sol et systèmes de contrôle de l'expansion